

**Ringuette-Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) CATÉGORIES PROPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR HIVER 2019-2020**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE en 2019-2020</b>
Atome U12	2008 et après
Benjamine U14	2006 et après
Junior U16	2004 et après

**C) AFFILIATION**

Aux Jeux régionaux, les athlètes doivent être affiliés:

Coût: 35\$ par joueuse et 45\$ par joueuse tardive  
100\$ par association locale et régionale  
Affiliation avant le 1er novembre 2019  
Affiliation tardive au plus tard le 15 décembre 2019

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2021**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>
12-15 ans	du 01/01/2005 au 15/02/2009* Équipe sélective	Féminin

\* Les athlètes devront avoir 12 ans le 15 février 2021

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

**Minimum :** 7 joueuses  
**Maximum:** 16 joueuses

**Entraîneur – accompagnateurs**

1 entraîneur chef  
3 accompagnateurs, dont 1 femme obligatoire

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Seulement l'entraîneur-chef devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

- Compétition-Introduction formé et module éthique

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Aux Jeux du Québec, les athlètes doivent être affiliés:  
Coût: 35\$ par joueuse et 45\$ par joueuse tardive  
100\$ par association locale et régionale  
Affiliation avant le 1er novembre 2020  
Affiliation tardive au plus tard le 15 décembre 2020

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Chaque région doit tenir un camp de sélection avec les athlètes appartenant à son (ses) association(s) locale(s). Une athlète ne peut participer qu'à un seul camp de sélection régional.

**F) ADMISSIBILITÉ**

- La région devra avoir tenu un événement durant la saison 2019-2020
- Minimum de 20 joueuses à avoir participé à un camp de sélection.
- Les athlètes sont généralement des athlètes identifiés de niveau « Espoir ». Voir le lien ci-dessous pour les critères de reconnaissance des athlètes Espoir : <https://news.ringuette-quebec.qc.ca/docs/pdf/2018-09/doc-1536087670-984.pdf>

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Lieu de pratique sportive (association locale)

S'il n'y a pas d'association locale, c'est le lieu de résidence qui sera retenu.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Tournoi à la ronde

Style de jeu « Any three in »

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun

**J) SUBSTITUTION**

La substitution de joueuse est autorisée seulement si la joueuse a participé à un camp de sélection.

**K) EXCLUSION**

Toute joueuse éligible à une participation au championnat canadien de ringuette de 2021.

Les joueuses éligibles sont les joueuses « régulières » (et non « remplaçantes ») placées sur les listes de sélections régionales envoyées à Ringuette Québec pour le championnat Canadien.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

~~Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.~~

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = ringuette

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1<sup>ère</sup> position = gagnant finale or

2<sup>ème</sup> position = perdant finale or

3<sup>ème</sup> position = gagnant finale de bronze

4<sup>ème</sup> position = perdant finale de Bronze

5<sup>ème</sup> position = gagnant partie 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> position

6<sup>ème</sup> position = perdant partie 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> position

7<sup>ème</sup> position = gagnant partie 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> position

8<sup>ème</sup> position = perdant partie 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> position

9<sup>ème</sup> position = gagnant partie 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> position

10<sup>ème</sup> position = perdant partie 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> position

11<sup>ème</sup> position = gagnant partie 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> position

12<sup>ème</sup> position = perdant partie 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> position

13<sup>ème</sup> position = gagnant partie 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> position

14<sup>ème</sup> position = perdant partie 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> position

15<sup>ème</sup> position = gagnant partie 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> position

16<sup>ème</sup> position = perdant partie 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> position

17<sup>ème</sup> position = gagnant partie 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> position

18<sup>ème</sup> position = perdant partie 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> position

19<sup>ème</sup> position = perdant partie 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> position

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.